

Permanences *sans RENDEZ-VOUS*
Pour les mois
d'Octobre & Novembre

Tir à **300** mètres



Désormais, les dimanches matin
Il y aura une permanence effective
pour ouvrir le 300 mètres.

André Courbet & Jean Luc Guedon

Responsables du pas de tir ;

Ouvriront les 300mètres, aux dates ci-dessous ;

***les* * 25, 31, * OCTOBRE ***

***les* * 08, 15, 22, 29 * NOVEMBRE ***

de 09h00 à 11h51.

Rappel des règles d'accès au 300 mètres ;

« L'accès au pas de tir 300 mètres, est réservé **uniquement** aux « **tireurs qualifiés** ».
Tout tireur devra **réaliser au préalable**, un tir de qualification à 200 mètres,
sur rendez-vous ou lors d'un concours pour pouvoir prétendre tirer à 300 mètres.

Tir de qualification 200 mètres ;

Fusil à «lunette» réaliser un H+L ≤ à 21 x 29 cm.

Fusil à répétition ou semi-automatique ; faire un total d'au moins 50 points en 10 cartouches en gros calibre et 60 points en 10 cartouches en petit calibre en visée mécanique (œilleton/hausse).

Cette condition est applicable aux sociétaires du club et en 2^{ème} club. »

Ne pas hésiter à nous contacter pour plus d'informations.